

N° 69/77 - ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'AGENCE D'URBANISME
DU DISTRICT URBAIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il importe d'élire un
Membre du Conseil Municipal comme délégué près l'Agence d'Urbanisme du District
Urbain de Nancy.

Monsieur CHONE Charles, en sa qualité de Membre du Conseil du District Urbain
ne peut être élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Procède à l'élection du délégué du Conseil près l'Agence d'Urbanisme.

Est élu à l'unanimité :

- Mr RAVERDEL André - Premier Adjoint.